

**UN LOGEMENT POUR TOUS**

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT des Personnes  
Défavorisées**



**BILAN 2010  
du  
FONDS LOGEMENT  
UNIQUE  
de la Loire**

*Secrétariat du PDALD : Conseil Général de la Loire – Délégation à la Vie Sociale, Service des politiques sociales*  
23 rue d'Arcole – BP 264 - 42016 Saint-Étienne cedex 01 - Tél. 04 77 49 91 86 - Télécopie 04 77 49 91 89 - ✉ pdald@cg42.fr

**[www.pdald42.fr](http://www.pdald42.fr)**

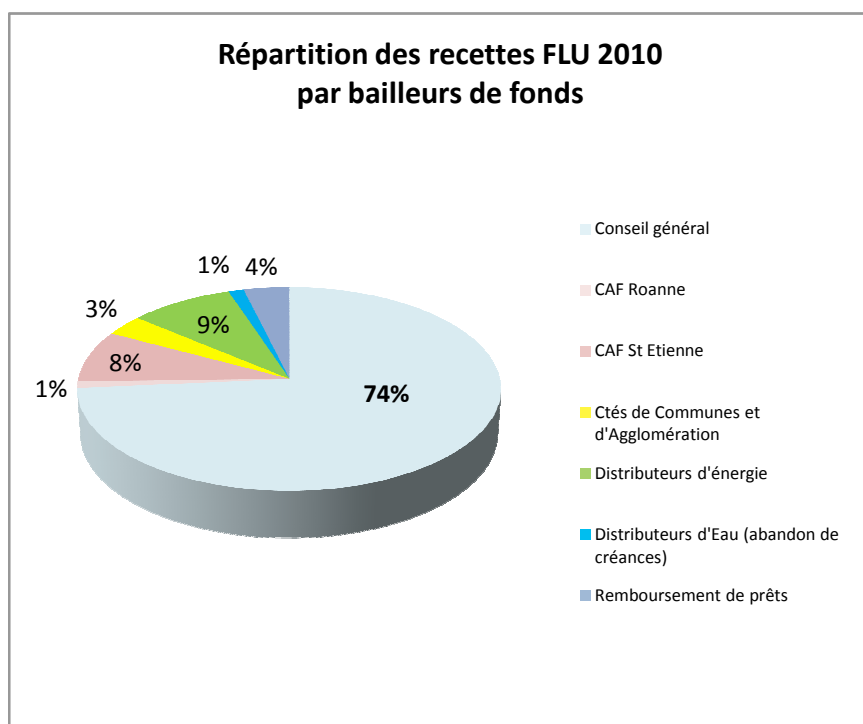
Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est appelé Fonds Logement Unique (FLU) dans la Loire. Il est une des actions principales du *Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALD)* du Département, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil général. Le FLU relève de la compétence du Conseil général depuis 2005.

Le FLU peut apporter **des aides financières directes aux ménages** (secours, prêts sans intérêts, abandon de créance) pour :

- Faire face aux frais d'accès au logement  
Dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, 1<sup>er</sup> mois de loyer.
- Se maintenir dans un logement  
Aides pour des impayés de loyers et charges locatives, d'énergie, eau ou téléphone.

Le FLU permet aussi **de soutenir** des ménages les plus en difficulté **en leur proposant un accompagnement social** lié au logement (ASLL) réalisé par des associations partenaires.

## Des contributions maintenues en 2010, dans un contexte de forte contrainte budgétaire



Le Fonds de Solidarité pour le Logement de la Loire constitue un des outils financiers essentiels du PDALD.

Il est abondé principalement par le Conseil général de la Loire, avec les contributions des partenaires du Plan : les CAF de la Loire, les fournisseurs d'énergie (EDF et GDF-Suez), les Communautés de Communes et

d'Agglomération du Département et les distributeurs d'eau (qui interviennent sous forme d'abandons de créance).

## Une année stable, dans un environnement instable

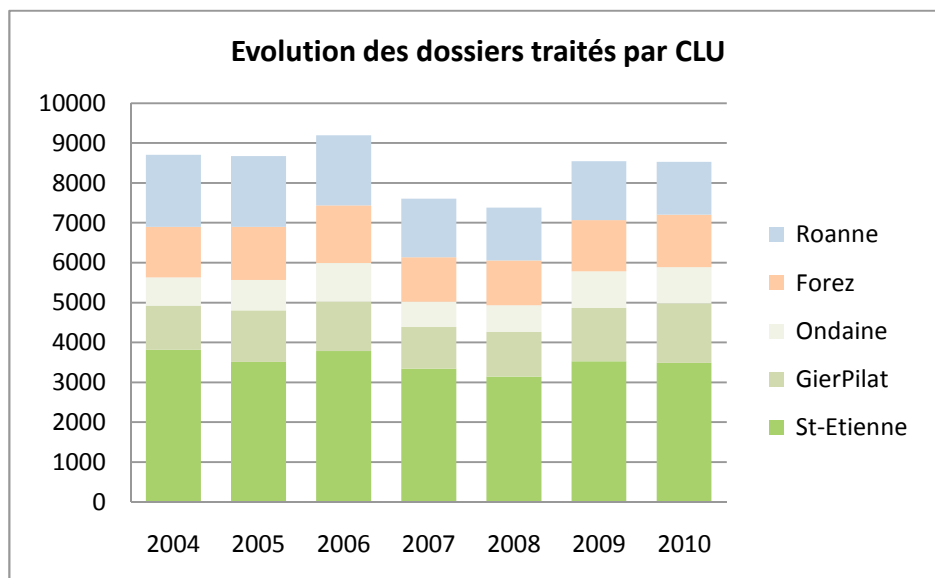
En 2010, plus de 6 000 ménages ont été aidés par le FLU, soit un peu moins de 2% des ménages ligériens. Après une année 2009 marquée par une hausse sensible des demandes du FLU (+ 16%), 2010 voit le niveau d'activité se stabiliser, avec un peu plus de 8 500 dossiers traités et plus de deux millions d'euros d'aides financières accordées sous forme de subventions et de prêts :

FLU Loire	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	% 10/09
Dossiers	8708	8675	9198	7609	7382	8543	8526	0%
Aides	5846	6159	6583	5730	5775	6778	6771	0%
% aides/demandes	67%	71%	72%	75%	78%	79%	79%	
Montants accordés	1 825K€	1 800K€	1 911K€	1 776K€	1772K€	2066K€	2032K€	-1%

Par ailleurs, il est à noter que pour la première fois depuis que le Conseil général a repris la gestion financière du FLU, la ligne Prêt a été entièrement consommée. Cela s'explique en grande partie par la restriction des critères d'éligibilité au dispositif LocaPass<sup>1</sup> intervenue au 1<sup>er</sup> septembre 2010, qui a entraîné un report quasi automatique sur le « FLU Accès », des demandeurs exclus de ce dispositif.

## Des territoires aux activités contrastées

Bien que globalement stable, l'activité est plus contrastée à l'échelle des Commissions Logement Unique où le Gier-Ondaine-Pilat continue de voir les demandes FLU augmenter fortement (+ 11 % sur le Gier-Pilat en 2010), alors que Roanne enregistre une baisse de 9 %. Ces évolutions témoignent de contextes territoriaux très différents. Aujourd'hui et pour la première fois depuis la création du FLU,



la CLU du Gier-Pilat occupe la deuxième place en terme de dossiers traités, loin derrière St Etienne qui continue de représenter plus de 40 % de l'activité.

<sup>1</sup> Le dispositif LocaPass est un système de prêt géré par les acteurs du 1% logement (Entreprise Habitat), qui permet de prendre en charge les dépôts de garantie.

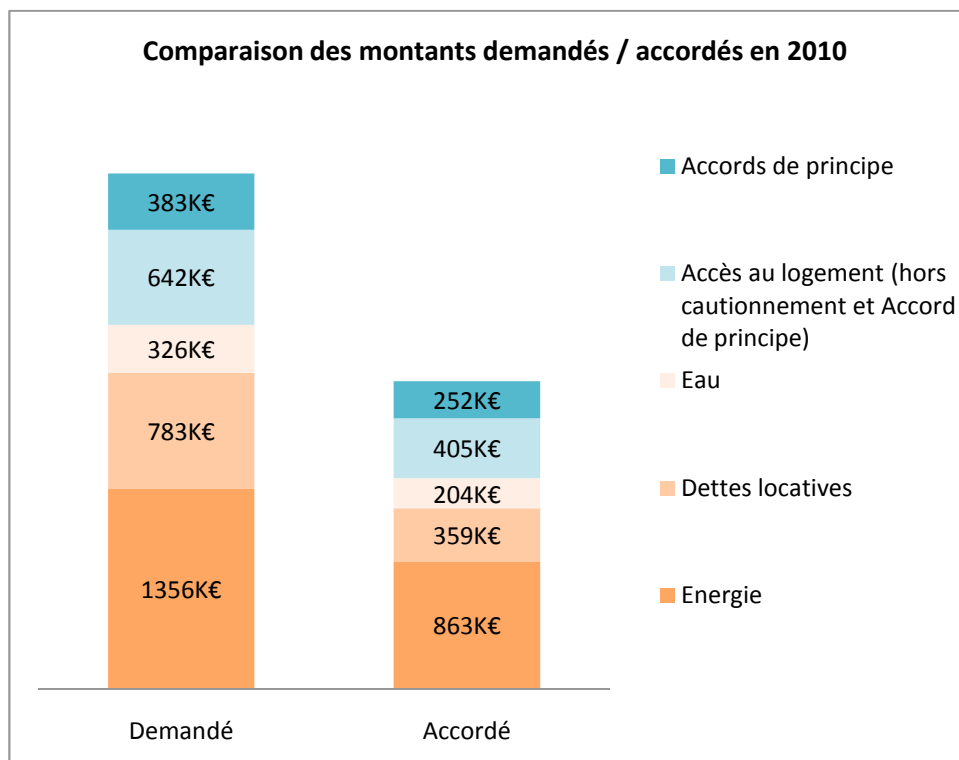
## Un niveau de dépenses conséquent

Avec plus de deux millions d'aides accordées, le FLU a maintenu son niveau d'intervention malgré une hausse significative des montants demandés (+ 16 % en 2010) :

	Les montants demandés et engagés : comparaison 2009 et 2010 en K€					
	Montants demandés			Montants engagés		
	2009	2010	% 10/09	2009	2010	% 10/09
St-Etienne	1323	1207	-1%	761	743	-2%
Gier-Pilat	517	624	20%	347	419	20%
Ondaine	371	360	-3%	224	238	7%
Forez	560	594	6%	314	319	2%
Roanne	641	572	-11%	420	325	-22%
<b>Loire</b>	<b>3 412</b>	<b>3357</b>	<b>16%</b>	<b>2066</b>	<b>2066</b>	<b>0%</b>

Dans le cadre des modalités d'intervention définies par le Règlement intérieur<sup>2</sup> du FLU, les Commissions Logement Unique de la Loire accordent des aides liées à l'accès et au maintien dans le logement. Elles se déterminent en fonction de chaque situation, mais également en tenant compte de la consommation budgétaire de leurs enveloppes financières et des tableaux de bord trimestriels d'activité, élaborés par les équipes techniques en charge du dispositif.

L'année 2010 a été marquée par une forte tension budgétaire, qui a obligé les membres des CLU à modérer leurs réponses dans un contexte financier très contraint. Cet équilibre a été en grande

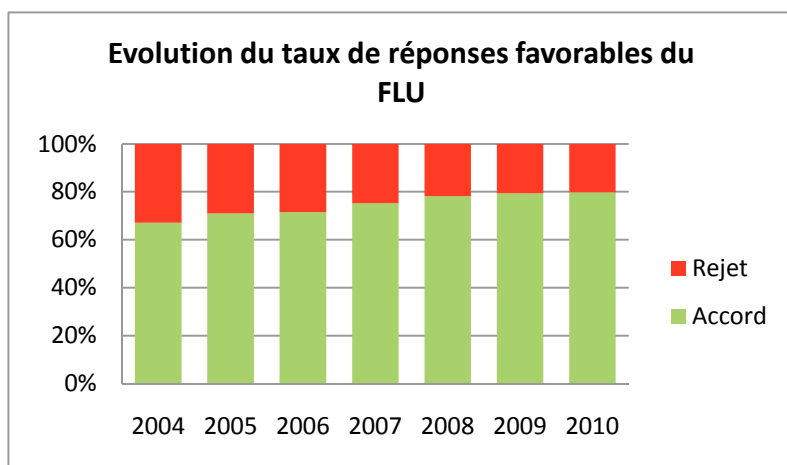


partie obtenu grâce à l'optimisation des enveloppes Prêts et Subvention, à la fongibilité des fonds (maintien et accès) et à la mutualisation des fonds entre CLU, les territoires du Forez et du GOP bénéficiant de la diminution des aides accordées sur St Etienne et Roanne.

<sup>2</sup> Téléchargeable sur le site du Plan : [www.pdald42.fr](http://www.pdald42.fr)

## Un niveau de réponses favorables élevé

Malgré ce contexte budgétaire, le taux de réponse favorable est resté à un niveau élevé : 80 % des demandes FLU font l'objet d'une aide financière. La tendance est à l'amélioration puisqu'entre 2004 et 2010, ce taux a gagné 15 points... Cette tendance s'explique à la fois par l'augmentation du budget (+ 11% entre 2004 et 2010), mais également par la bonne connaissance du cadre réglementaire du FLU par les services instructeurs qui optimisent leurs demandes.



## Des aides à l'accès marquées par la montée en puissance des accords de principe

Mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec le nouveau règlement intérieur du FLU, les accords de principe permettent aux ligériens qui recherchent un logement de bénéficier pendant six mois d'un engagement du FLU pour prendre en charge tout ou partie des frais liés à un emménagement (frais d'installation, frais d'agence, dépôt de garantie et 1<sup>er</sup> mois de loyer). En 2010, cette possibilité a été plus mobilisée par les services sociaux qui ont commencé à intégrer cette nouvelle modalité réglementaire. Les dossiers d'accords de principe ont plus que doublé en 2010 :

	Accord de principe		
	2009	2010	Evolution
<b>Nombre de demandes</b>	208	454	118,27 %
<b>Nombres de décisions</b>	171	385	125,15 %
<b>Montant demandé</b>	176 701 €	383 233 €	116,88 %
<b>Montant décidé</b>	109 809 €	252 585 €	130,02 %

## Une hausse continue des aides au maintien marquée par la précarité énergétique

Face à l'augmentation des dépenses liées au logement, certains ligériens ont de plus en plus de difficultés à faire face à leurs charges courantes. Ils recourent alors au FLU. C'est particulièrement vrai pour le volet énergétique, où la hausse de coût de l'énergie pèse fortement sur le budget des ménages modestes. Le FLU est ainsi le témoin de la montée de précarité énergétique. En sept ans, la part « énergie » dans les aides accordées par le FLU a augmenté de 12 points. Aujourd'hui, le volet maintien du FLU représente presque 70% des dépenses contre 51% en 2004 :

